



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 116-2025 ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Veillez prendre avis que le 3 février 2025 lors de la tenue de la séance ordinaire, le conseil de la municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement N° 116-2025.

Le règlement N° 116-2025 a pour objet d'accorder une rémunération aux membres du conseil municipal pour l'exercice financier 2025 et d'établir les modalités de remboursement de certaines dépenses.

Une copie du règlement est disponible pour consultation sur le site web de la municipalité, ainsi qu'au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, à Frelighsburg. Une copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sergey Golikov'.

Sergey Golikov
Directeur général,
greffier-trésorier